

Lutte contre les exclusions : le Conseil général et le Groupe La Poste se mobilisent pour l'accès aux services postaux et bancaires des plus démunis.

Philippe Madrelle, Président du Conseil général de la Gironde et Agnès Grangé, Déléguée régionale du groupe La Poste signent la convention de partenariat et d'objectif 2011-2013, dans les salons de l'Hôtel du Département, ce vendredi 20 janvier 2012 à 11h.

Chef de file des politiques d'insertion, le Conseil général de la Gironde bâtit l'offre sociale à mettre en œuvre dans le cadre du Revenu de Solidarité Active en agissant sur les difficultés des personnes et leur environnement.

Dans ce contexte, le Département et la Délégation Régionale Aquitaine du groupe La Poste ont amorcé depuis 2010 une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre contribuant à réduire le processus d'exclusion pour les personnes les plus vulnérables.

Un diagnostic a été mené dans quatre bureaux de poste de La Poste de Bordeaux et CUB en 2010 : Bordeaux Maritime, Salinières, Grand Parc et Les Aubiers confirmant les typologies de public en grande difficulté (personnes ne maîtrisant pas la langue française, public en errance, personnes très précaires) et l'impact de ces difficultés sur leur situation économique.

Cette convention fixe donc les modalités et les principes directeurs du partenariat sur lesquels reposeront les interventions de chacun en vue de faciliter l'accès au service postal et bancaire de ces personnes en situation de précarité, notamment allocataires du RSA.

La convention définit également un plan global d'actions accompagné d'un calendrier prévisionnel sur 3 ans.

Il faut noter le caractère expérimental des actions développées. Pour l'année 2012, le Département et le groupe La Poste ont ciblé les personnes maîtrisant peu ou mal la langue française de même que le public en errance qui se heurte à des difficultés d'accessibilité aux services bancaires. Ainsi, dans cinq bureaux de poste de la CUB : Mérignac Centre, Bordeaux Saint-Jean, Bordeaux Salinières, Bordeaux Victoire et Cenon, des permanences d'interprétariat sont mises en place au cours des périodes de versement des prestations sociales, des documents financiers et postaux sont traduits en plusieurs langues.

Pour chaque action menée, la Direction régionale du groupe La Poste signe une convention spécifique avec des associations œuvrant dans le champ de l'insertion, par exemple avec le CLAP, INTERMED...

Cette convention intervient dans le cadre d'actions que Le Groupe La Poste développe sur tout le territoire avec des associations ou des institutionnels intervenants dans les Zones Urbaines Sensibles, dans le cadre du programme dédié aux ZUS du contrat de présence postale territoriale 2011/2013, dont un des programmes consiste à accompagner l'accès aux services postaux des clientèles dites vulnérables.

Contacts presse :

Conseil général de la Gironde - Séverine Laverny – s.laverny@cg33.fr – 06 10 78 76 02 et Brigitte Botte – b.botte@cg33.fr – 06 23 83 92 36

Groupe La Poste – Nathalie Bloch-Marlet – nathalie.bloch-marlet@laposte.fr – 06 74 51 72 82